

Date de convocation : 23 septembre 2022
Séance du conseil municipal : 30 septembre 2022

Le vendredi 30 septembre 2022, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBault, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Monsieur Sébastien DUMONT, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Monsieur Stéphane RABILLE, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Lucie MARTIN.

Membres excusés : Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Renée-Noëlle BOUILLANT, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Pierre BUTON.

Pouvoirs : Madame Catherine PAVAGEAU a donné pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent SAUNIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuvera le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 août 2022 au prochain conseil municipal

ORDRE DU JOUR

VIE MUNICIPALE

1- Création de tarifs d'occupation précaire du domaine public liés aux activités commerciales dans le cadre des festivités locales – Marché de Noël

2- Vote des tarifs pour le spectacle jeune public de la Compagnie Ernesto Barytoni – vendredi 28 octobre 2022

PROCES VERBAL

VIE MUNICIPALE

N° 2022-D-86 – CREATION DE TARIFS D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC LIES AUX ACTIVITES COMMERCIALES DANS LE CADRE DES FESTIVITES LOCALES - MARCHÉ DE NOËL

Rapporteur : Stéphane PERCOT

Monsieur Percot rappelle à l'assemblée le succès de la première édition de l'animation « Marché de Noël » 2021, qui s'est déroulée le dimanche 12 décembre et auquel plus de 3 000 visiteurs ont répondu présent. Lors du bilan 2021 exposé au Conseil Municipal du 13 décembre, il avait été évoqué la question de sa reconduction ainsi que de son évolution sur un format de deux jours (samedi et dimanche).

Fort de succès et conformément à son projet de mandat de :

- Rassembler les mouilleronnais à travers de nouveaux événements et pérenniser le caractère festif et familial de la commune ;
- Dynamiser le site de Beaupuy pour en faire un lieu fédérateur et porteur d'initiatives culturelles, festives et économiques ;
- Et encourager la créativité, la culture, le développement de la vie locale ;

la municipalité souhaite reconduire l'animation « Marché de Noël » pour l'année 2022, en proposant deux journées de festivités sur le site du parc Beaupuy, les samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022.

Cette nouvelle édition du « Marché de Noël » sera composée de deux types d'espaces :

- Un espace intérieur situé dans deux bâtiments implantés au sein du "Village" de Beaupuy, à savoir le Bar à vin et l'Etable ;
- Un espace extérieur situé au cœur du village de Beaupuy qui sera composé de silhouettes 3 x 3

L'implantation des exposants au sein de ces espaces dépendra à la fois du choix formulé par chacun lors de son inscription et de la disponibilité restante au moment de celle-ci.

La commune mettra à disposition des exposants, les espaces de vente ainsi qu'une table, une chaise et une arrivée électrique pour chaque espace.

Chaque exposant s'acquittera d'une redevance d'occupation selon les modalités suivantes et qui sera rappelée dans la convention signée entre la commune et l'exposant.

Afin de pouvoir procéder à la perception des recettes, Monsieur Percot propose de voter des tarifs d'occupation précaire du domaine public liés aux activités commerciales dans le cadre des festivités locales, cadre dans lequel s'inscrit l'animation « Marché de Noël » :

Intitulé	Tarif
Activités commerciales dans le cadre des festivités locales - Marché de Noël	50 € pour 1 journée 85 € pour 2 journées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2121-1 relatif à l'utilisation du domaine public, les articles L.2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'occupation privative du domaine public et les articles L.2125-1 et suivants relatifs au régime des redevances,

Considérant l'intérêt public local d'organiser l'animation des fêtes de fin d'année,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le vote des tarifs d'occupation précaire du domaine public liés aux activités commerciales dans le cadre des festivités locales pour le marché de Noël
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

Rapporteur : Pascal Marteau

M. Marteau rappelle à ses collègues le souhait de la municipalité de proposer des rendez-vous culturels en lien avec le projet de mandat et le projet culturel adopté lors du conseil du 4 juillet 2022.

La déclinaison du projet culturel s'est concrétisée tout au long de l'année à travers une programmation dénommée « V'la + le nom de la saison concernée ». Dans le cadre de la programmation « V'la l'automne », la commune accueillera au sein du Foyer Rural le vendredi 28 octobre à 16h30, un spectacle à destination du jeune public proposé par la Cie Ernesto Barytoni. Accessible à partir de 3 ans, le récital proposé initiera les plus petits à la musique classique dans un univers adapté, et invitera les plus grands à une redécouverte des grands compositeurs.

Ce spectacle s'inscrit dans la volonté des élus de « favoriser la découverte artistique à travers une programmation riche et diversifiée dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque) » (objectif 2 du projet culturel : « Préserver, enrichir et valoriser les richesses culturelles et patrimoniales du territoire et en favoriser l'appropriation par les publics et la transmission aux générations futures »).

Le spectacle proposera des tarifs reposant sur les catégories Adulte et enfant ainsi que les modes d'achat en ligne ou sur place.

Afin de pouvoir procéder à la perception des recettes, Monsieur Marteau propose de voter les tarifs suivants liés au spectacle proposé par la Cie Ernesto Barytoni :

Catégorie	Mode d'achat	Tarif
Adulte	En ligne	8,99 €
Adulte	Accueil Mairie	8 €
Enfant (3 à 18 ans)	En ligne	6,99 €
Enfant (3 à 18 ans)	Accueil Mairie	6 €
Enfant (moins de 3 ans)	En ligne	0 €
Enfant (moins de 3 ans)	Accueil Mairie	0 €

VU le Code général des collectivités Territoriales,

VU le projet culturel approuvé par le conseil municipal lors de sa séance en date du 4 juillet 2022, et notamment son objectif 2

VU l'avis favorable de la commission Culture

VU la proposition de spectacle de récital de musique classique par la Cie Ernesto Barytoni

CONSIDERANT que le spectacle proposé par la Cie Ernesto Barytoni répond à l'objectif 2 du projet culturel communal en ce qu'il permet d'initier le jeune public à la musique classique

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le vote des tarifs pour le spectacle à destination du jeune public proposé par la Cie Ernesto Barytoni qui aura lieu le 28 octobre prochain au Foyer Rural
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

TOUR DE TABLE

Madame Gisèle Seweryn annonce l'élection du CME ce jour et fait savoir que la réunion plénière est le jeudi 6 octobre à 18 h 30.

Monsieur le Maire félicite la décoration mise en place pour « octobre rose ».

Madame Mireille Piveteau rappelle l'inauguration de l'exposition photos de l'EHPAD qui montre la vie dans l'établissement.

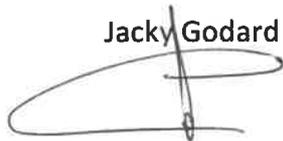
Monsieur Rolando fait savoir que la tenue du marché de la Marelle du 21 décembre, sera discutée lors de la commission « action économique et agriculture » en raison du marché de Noël. Ils remercient l'ensemble des organisateurs, participants, presse, services municipaux pour le premier marché qui a eu lieu mercredi.

Stéphane Rabillé rappelle la soirée « le jour de la nuit » le 15 octobre à 23 h. Il fait savoir qu'il y a la fête de la science la même semaine pour les enfants des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

Le Maire

Jacky Godard

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal base.

Le secrétaire

Vincent SAUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'V' followed by the name 'SAUNIER' in a cursive script.